



Situation : Écouter et comprendre des informations et des conseils sur le tri sélectif

Un français produit en moyenne 350 kg d'ordures ménagères par an. En France, des centaines de milliers de tonnes de déchets sont mal triés chaque année et ces erreurs de tri coûtent des millions d'euros à l'État. Les consignes de tri et les poubelles peuvent varier localement mais la plupart des collectivités diffusent des guides de tri à l'usage de leurs habitants. L'objectif est d'harmoniser la gestion des déchets et les couleurs des poubelles d'ici 2025 pour que le tri soit facilité. Il est de la responsabilité de chacun d'adopter des gestes simples !

Alors, quel déchet, dans quelle poubelle ?

On met dans la poubelle normale ou du "tout-venant", les biodéchets comme les restes de repas, le polystyrène, la vaisselle cassée, ou encore les cartons imbibés de gras. Attention ! Dans le contexte actuel de crise sanitaire, c'est également dans cette poubelle que l'on va disposer des masques, gants, lingettes et mouchoirs usagés !

Si vous vivez dans un immeuble, vous avez accès directement aux poubelles jaunes dans lesquelles on jette entre autres les bouteilles en plastique, les boîtes de conserves, les canettes, les emballages cartonnés et les papiers.

Dans les villes et villages, il est facile de trouver des conteneurs verts pour y jeter les bouteilles en verre ainsi que des conteneurs bleus ou jaunes pour le papier et le carton. Vous pouvez également déposer vos vêtements dans des conteneurs à textiles.

Le reste de vos déchets doit être amené à la déchèterie. C'est le cas notamment des encombrants, des déchets électroniques, des déchets toxiques, de la peinture, de l'essence, des métaux et des déchets végétaux.

Vivre sans déchets semble impossible. Cependant, voici quelques conseils pour les réduire :

- compostez ;
- donnez une deuxième vie à vos objets, faites-les réparer ou faites du troc ;
- donnez vos vêtements à des associations ;
- faites vos courses en vrac avec vos propres sacs et contenants ;
- déposez vos bouchons, vos ampoules, vos cartouches d'encre et vos piles dans les supermarchés ;
- privilégiez si possible l'eau du robinet plutôt que d'acheter de l'eau en bouteille ;
- rapportez vos médicaments périmés à la pharmacie.

Devenez un bon citoyen-trieur ! Pour plus d'informations sur le tri dans votre ville, renseignez-vous sur le site triercestdonner.fr

